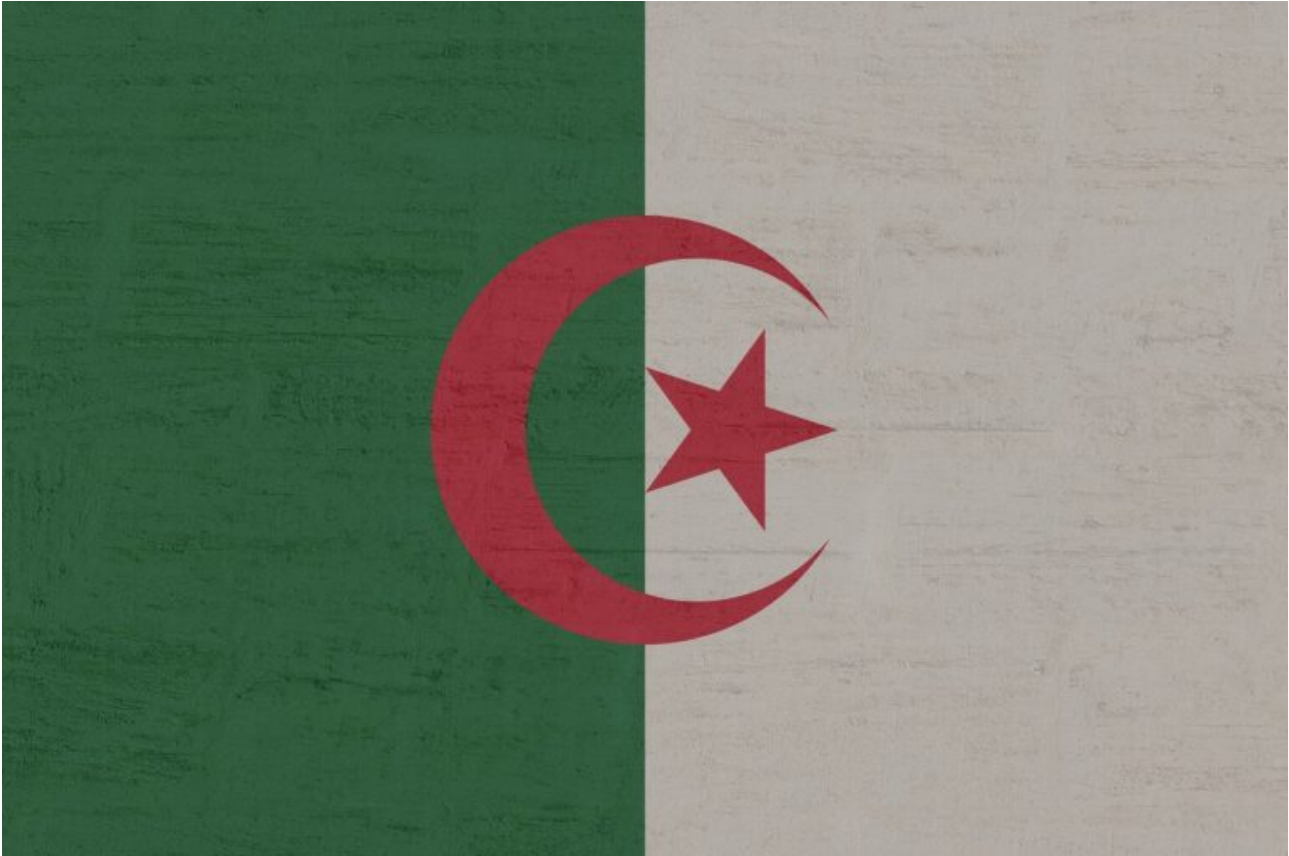


L'accord franco-algérien de 1968 coûterait 2 milliards € par an à la France

Category: 2020-2030,Actualités

31 octobre 2025



Ce rapport est explosif parce qu'à sa lecture, on découvre un véritable maquis d'informations et de statistiques éparses, disséminées entre plusieurs administrations: Intérieur, Affaires sociales, Santé, hôpitaux de Lyon ou de Marseille, Affaires étrangères. À chaque étage, c'est la distribution continue des privilèges. Même les observateurs les plus aguerris – dont l'auteur de ces lignes – restent stupéfaits devant l'ampleur des largesses accumulées, année après année, au profit des ressortissants algériens.

Il faut lire, ou au moins parcourir le rapport parlementaire rédigé par les deux députés Charles Rodwell et Matthieu Lefebvre, consacré à l'accord franco-algérien de 1968.

C'est, en fait, un rapport explosif et riche d'enseignements. Explosif par ce qu'il décrit. Explosif car les deux parlementaires se plaignent de la mauvaise volonté des administrations pour leur envoyer des statistiques, informations ou données chiffrées concernant l'immigration algérienne en France, comme si elles craignaient la transparence.

Explosif parce qu'à sa lecture, on découvre un véritable maquis d'informations et de statistiques éparses, disséminées entre plusieurs administrations: Intérieur, Affaires sociales,

Santé, hôpitaux de Lyon ou de Marseille, Affaires étrangères. C'est à un véritable labyrinthe, voire à un jeu de piste, que les deux députés se sont retrouvés confrontés.

Explosif par la somme d'informations accumulées: ce rapport est une «bible» pour tous ceux, historiens, journalistes, politiques qui s'intéressent à cette question de l'immigration algérienne en France. Il est certain que l'Algérie, comme ses soutiens en France, protestera, critiquera et expliquera que tout ceci est à mettre sur le compte de l'extrême droite.

Explosif enfin, parce que justement, les deux députés sont des parlementaires macronistes «pur jus» du groupe Renaissance, le parti dirigé par Gabriel Attal. Justement! Si le rapport avait été rédigé par des députés «de droite» pour simplifier, du groupe RN ou Républicain, les commentateurs n'auraient pas manqué de dire qu'on ne pouvait pas attendre autre chose de députés de droite. C'est là toute la force de ce rapport: un document exhaustif, complet, argumenté, non politique mais objectif sur le coût de l'immigration algérienne en France.

Ce rapport porte en effet sur le coût de l'immigration algérienne en France. Son titre officiel est «Rapport d'information de la Commission des Finances (et non pas d'une commission spécialisée sur l'immigration) sur les implications juridiques et budgétaires des accords bilatéraux conclus en matière de circulation, de séjour, de santé et d'emploi, l'exemple de l'Algérie».

Le rapport chiffre le coût de l'immigration algérienne en France à environ 2 milliards d'euros par an, sans compter les coûts indirects (logement, emploi, coût juridique, encombrement des tribunaux, etc.).

«Les Algériens bénéficient d'un dispositif exceptionnel et dérogatoire à toutes les étapes du parcours migratoire.»

En effet, Charles Rodwell critique d'emblée le statut dérogatoire dont bénéficient les Algériens à chaque étape du processus. Trois éléments, précise-t-il, sont venus au fil du temps consolider et pérenniser ce régime d'exception:

- 1/ les avenants à l'accord de 1968,
- 2/ la folle jurisprudence du Conseil d'État qui a renforcé les privilèges des Algériens
- 3/ et enfin, la combinaison de l'Accord de 1968 et de la Convention de Sécurité sociale de 1980.

Pour être clair, les Algériens bénéficient d'un dispositif exceptionnel et dérogatoire à toutes les étapes du parcours migratoire: la combinaison de ces textes (Accord de 1968, convention de Sécurité sociale et jurisprudence) leur permet d'être gagnants à tous les coups :

- Entrée sur le territoire français grâce à un seul visa de court séjour et non un visa long séjour;
- Un Certificat de résidence «vie privée et familiale» est accordé de plein droit sans même l'exigence d'une entrée régulière en France;
- L'accès au regroupement familial est facilité en termes de délais comme de ressources prises en compte; le conjoint de Français a droit à un titre de séjour sans avoir obtenu un visa de long séjour. Le juge ne peut exiger ni vérifier l'effectivité de la vie commune des conjoints... ce qui facilite les «mariages blancs». Le titre de séjour ne peut être retiré pour polygamie...!

- Accès aux prestations sociales: aucune condition de durée de résidence n'est nécessaire pour obtenir le revenu minimum (RSA) ou le minimum vieillesse (APSA), même sans avoir jamais cotisé alors que les autres étrangers doivent justifier d'un délai minimum de 5 ou 10 ans pour bénéficier de ces prestations.
- Autre exemple, les Algériens sont la seule nationalité à ne pas devoir souscrire à l'engagement de respecter les «valeurs de la République» ou à avoir une connaissance minimale du français.
- La dette hospitalière algérienne croît d'année en année, faute de remboursement des soins par l'Algérie à la partie française;
- Les étudiants algériens obtiennent automatiquement un titre de séjour au titre de «commerçant» ou d'entrepreneur, sans avoir à prouver l'existence réelle de l'entreprise.
- La kafala est reconnue expressément et consacrée par le droit français, source de nombreuses dérives comme j'ai pu constater à Alger.

À chaque étage, c'est la distribution continue des privilèges. Même les observateurs les plus aguerris — dont l'auteur de ces lignes — restent stupéfaits devant l'ampleur des largesses accumulées, année après année, au profit des ressortissants algériens. La «perle» que j'ignorais est celle-ci: l'Algérie refusant de payer leurs pensions de retraite aux Algériens qui ne vivent pas en Algérie (par hypothèse, ils vivent en France), c'est la France qui, sans aucune obligation juridique ou internationale, prend à sa charge les pensions de retraite des dits Algériens... Les députés chiffrent à 1 milliard d'euros le montant des retraites versées aux Algériens résidant en Algérie.

Un mot doit être mentionné sur la responsabilité écrasante (je pèse mes mots) du juge administratif dans ce dossier, en particulier le Conseil d'État.

Le rapport mentionne régulièrement ce qu'il faut bien appeler la «dérive jurisprudentielle» de la Haute Assemblée ou la «folle jurisprudence» du Conseil d'État qui a systématiquement interprété dans un sens ultra-favorable aux Algériens les dispositions de l'accord de 1968. Le Conseil d'État et les juges administratifs portent une responsabilité écrasante qu'il ne faut pas sous-estimer. Ainsi le Conseil d'État estime qu'aucun texte ne s'oppose à une mesure de régularisation en faveur d'un Algérien qui ne satisfait pas à l'accord de 1968, ce qui revient à appliquer aux Algériens «l'admission exceptionnelle au séjour», non prévue par l'accord. Par ailleurs, l'administration ne peut jamais retirer un titre de séjour à un Algérien, puisque ceci n'est pas mentionné dans l'accord de 1968. En un mot, les avantages de l'accord de 1968 sont «bétonnés» par le juge et les avantages du droit commun des étrangers sont ajoutés à ceux qui découlent de l'accord de 1968. Même un Algérien qui constitue une menace pour l'ordre public ne peut se voir retirer son titre de séjour! Même remarque pour un Algérien polygame! Décidément, le juge administratif français est hors sol.

Les auteurs du document concluent à l'absolue nécessité de dénoncer les accords avec l'Algérie, tant ils privilégient une immigration qui profite des avantages accordés au fil des ans. Le tableau qu'ils dressent des caractéristiques de l'immigration algérienne en France est, à cet égard, édifiant: communauté mal intégrée, qui bénéficie de multiples dérogations et avantages, vivant de prestations sociales françaises. Le plus comique sans doute est l'interview donnée dans le journal *l'Opinion* par le Président Tebboune en début d'année: il expliquait que cet accord était totalement dépassé et devenu inutile pour les Algériens! Que la France le

dénonce donc, ajoutait-il. Manifestement, il ne connaissait pas le sujet dont il parlait.

[Xavier DRIENCOURT](#)

21 octobre 2025

[Un projet de satellite européen pour contrer Starlink](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Global

31 octobre 2025



Satellite : Le français Thales s'allie à Airbus et Leonardo pour contrer Starlink (SpaceX) d'Elon Musk. Les trois fabricants européens ont annoncé le rapprochement de leurs activités spatiales dans une société commune. Celle-ci sera basée à Toulouse et devrait générer un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros. Une bonne nouvelle pour l'écosystème local.

Voici une alliance européenne qui a des ambitions mondiales. Après plus d'un an de négociations, les trois grands fabricants de satellites [Airbus](#), Thales et Leonardo, ont signé, ce 23 octobre, un protocole d'accord en vue de rapprocher leurs activités spatiales. « *Ce projet de création d'entreprise marque une étape décisive pour l'industrie spatiale européenne. Ce partenariat s'inscrit dans la volonté des gouvernements européens de renforcer leurs atouts industriels et technologiques, garantissant ainsi l'autonomie de l'Europe dans le domaine spatial stratégique et ses nombreuses applications.* », affirment les trois partenaires dans un communiqué.

En unissant leurs forces, les trois leaders du secteur souhaitent créer un acteur spatial européen unifié, intégré et résilient, capable de rivaliser à l'échelle mondiale et se développer sur les marchés à l'export. Dans le détail, Airbus apportera sa contribution à travers ses activités Space Systems and Space Digital, issues d'Airbus Defence and Space. Leonardo

apportera sa Division Spatial, incluant ses participations dans Telespazio et Thales Alenia Space. Thales contribuera principalement en apportant ses participations dans Thales Alenia Space, Telespazio et Thales SESO.

25 000 personnes employées à travers l'Europe

La nouvelle [société](#), dont le nom n'est pas encore connu, aura pour actionnaires les groupes Airbus, Leonardo et Thales, qui détiendront respectivement 35 %, 32,5 % et 32,5 % du capital. L'entité, qui fonctionnera sous le contrôle conjoint des trois acteurs, avec une gouvernance équilibrée entre ses actionnaires, emploiera environ 25 000 personnes à travers l'Europe. Et devrait couvrir un portefeuille complet de technologies complémentaires et de solutions intégrées de bout en bout, allant des infrastructures spatiales aux services (à l'exception des lanceurs) dans les domaines des télécommunications, de la navigation par satellite, de l'observation de la Terre, de la science, de l'exploration spatiale et de la sécurité nationale.

Avec un chiffre d'affaires annuel autour de 6,5 milliards d'euros et un carnet de commandes représentant plus de trois années de chiffre d'affaires, la nouvelle entreprise qui sera basée à Toulouse - une bonne nouvelle pour les PME locales -, disposera d'une taille critique lui permettant d'être à la pointe de [l'innovation](#) et ainsi, compétitive à l'échelle mondiale. De quoi donner les moyens à l'Europe de concurrencer l'américain Starlink, de la société SpaceX d'Elon Musk.

Site : [Big Media](#) (de BPI France)

23 octobre 2025

[Equipement : Livraison d'un ordinateur quantique pour le CEA](#)

Category: 2020-2030,2030-2040,Actualités,Europe de l'Ouest,Global

31 octobre 2025



Quandela, GENCI et le CEA annoncent aujourd’hui la livraison de Lucy, un ordinateur quantique photonique universel numérique de 12 qubits, au Très Grand Centre de calcul (TGCC) du CEA situé à Bruyères le Chatel (91). Le système, fourni par le consortium franco-allemand Quandela - attocube systems AG, a été acquis par l’EuroHPC Joint Undertaking dans le cadre du consortium EuroQCS-France.

La partie française de cette acquisition est soutenue par le Secrétariat Général pour l’Investissement (SGPI) via le programme France 2030 dans le cadre de la Stratégie Nationale Quantique. GENCI et le CEA, en collaboration avec Inria, ont mis en place une infrastructure de calcul hybride HPC-Quantique appelée HQI (France Hybrid HPC Quantum Initiative) dans laquelle diverses technologies quantiques seront couplées au supercalculateur Joliot Curie hébergé et exploité au TGCC (projet HQI-Acquisitions réf. ANR-22-PNCQ-0001).

Une nouvelle capacité de calcul quantique européenne

Lucy, l’[ordinateur quantique](#) photonique le plus puissant jamais déployé dans un centre de calcul, vient d’être livré au [TGCC](#). Équipé de 12 qubits photoniques, le système offre aux chercheurs et aux utilisateurs industriels une plateforme inédite pour expérimenter des algorithmes quantiques, explorer les flux de travail hybrides HPC-quantique et développer les premières applications dans des domaines tels que l’optimisation, la chimie et l’apprentissage automatique.

Conçu pour maximiser l’engagement des utilisateurs finaux, Lucy est hébergé et opéré au TGCC du CEA, où il sera couplé au [supercalculateur Joliot-Curie](#). Il sera accessible à une large communauté d’utilisateurs européens. Les premiers cas d’usage concernent l’optimisation des réseaux énergétiques et l’intégration des énergies renouvelables, l’optimisation et la modélisation des risques financiers, la logistique et la gestion des chaînes d’approvisionnement, ainsi que la conception aérospatiale, les matériaux et l’optimisation de trajectoires.

Lucy renforce ainsi la position de l’Europe à l’avant-garde de la recherche quantique, tout en préparant l’industrie à de futures percées technologiques.

Un ordinateur quantique fabriqué en Europe

Lucy a été acquis par EuroHPC dans le cadre du consortium EuroQCS-France. S’appuyant sur

les déploiements réussis dans les centres de données d'OVHcloud en 2023 et d'Exaion au Canada en 2024, cette livraison marque une nouvelle étape dans le parcours quantique européen. Assemblé en seulement douze mois dans le site industriel de Quandela, le système illustre la force de la collaboration européenne. Les modules cryogéniques ont été conçus par attocube systems AG près de Munich, les dispositifs quantiques ont été fabriqués sur la ligne pilote de Quandela à Palaiseau, et l'intégration finale a été réalisée dans son usine de Massy. Avec 80% de ses composants - et l'ensemble des composants critiques - d'origine européenne, Lucy incarne la capacité de l'Europe à concevoir et livrer des technologies quantiques souveraines.

Un accès à distance pour favoriser l'adoption

Le système est actuellement en phase d'acceptation, avant son ouverture aux chercheurs européens début 2026. Pour accélérer l'adoption et permettre à la communauté scientifique européenne de se préparer à cette nouvelle capacité, EuroHPC et GENCI ont déjà ouvert un accès distant à d'autres processeurs quantiques photoniques de Quandela hébergés à Massy, via le [portail eDARI du GENCI](#). Les utilisateurs peuvent programmer et exécuter des algorithmes directement à l'aide des environnements Perceval et MerLin (spécialement adaptés à l'apprentissage automatique quantique), assurant ainsi une transition fluide vers un accès sur site lorsque Lucy sera pleinement opérationnel.

En parallèle, GENCI, le CEA et Quandela proposent déjà des webinaires et des formations dédiées pour préparer les communautés d'utilisateurs. Ces initiatives couvrent l'accès pratique aux QPU en cloud, les cas d'usage en machine learning quantique, ainsi que des sessions pratiques sur Lucy au TGCC. En combinant accès anticipé et formation, l'objectif est de favoriser une adoption large du calcul quantique dans les milieux académique et industriel. Lucy sera le deuxième processeur quantique intégré à l'environnement de supercalcul du TGCC, soulignant l'expertise du CEA dans la maîtrise des infrastructures de calcul complexes. C'est une étape majeure vers l'informatique hybride quantique pour les applications à haute performance.

« La livraison de Lucy n'est pas seulement une nouvelle étape - c'est un élément clé pour l'avenir du calcul hybride européen. En collaboration avec attocube systems, nous avons construit un processeur quantique photonique qui sera couplé au supercalculateur Joliot-Curie, permettant de véritables flux de travail HPC-quantique hybrides. En offrant cette capacité à une large communauté de chercheurs et d'utilisateurs industriels européens, nous leur donnons les moyens d'explorer de nouveaux horizons en simulation, optimisation et apprentissage automatique. Cette réalisation renforce la souveraineté technologique de l'Europe et démontre la puissance de la collaboration transfrontalière pour façonner la prochaine génération du calcul. » Niccolo Somaschi, Co-fondateur & CEO, Quandela

« Dans la course mondiale vers l'ordinateur quantique, la livraison au CEA de Lucy, le calculateur quantique photonique le plus puissant d'Europe, fabriqué par l'entreprise Française Quandela, constitue une étape majeure de l'ambition quantique française et européenne. GENCI et le programme HQI sont particulièrement fiers d'avoir contribué à l'acquisition par EuroHPC de cette technologie souveraine qui sera ensuite connectée au supercalculateur Joliot-Curie puis en 2026 à Alice Recoque, le supercalculateur Exascale franco-européen, afin de démultiplier les synergies entre environnements de HPC et l'informatique quantique, tout ceci au service d'une recherche d'excellence au niveau mondial

pour les chercheurs académiques et industriels » a déclaré Philippe Lavocat, PDG de GENCI.

« En tant qu'acteur majeur du calcul quantique - de la recherche la plus fondamentale à la mise en œuvre de systèmes - le CEA est heureux d'accueillir une deuxième unité de traitement quantique (QPU) dans son centre de calcul. Cette étape marque une nouvelle avancée sur la voie du calcul quantique hybride. Elle illustre les progrès de la plateforme HQI, confiée au CEA dans le cadre de la stratégie nationale quantique française. La machine Lucy s'intègre à l'environnement partagé de calcul haute performance et quantique du TGCC, apportant une technologie de qubits photoniques en pleine évolution et au fort potentiel. Le CEA se réjouit de mettre Lucy à disposition des chercheurs comme des industriels et est fier de continuer à soutenir les start-ups françaises de pointe dans leur développement » a déclaré Jean-Philippe Verger, Directeur du centre CEA DAM Ile de France.

Site : [CEA](#)

23 octobre 2025

Le satellite Sentinel-1D prochainement mis en orbite avec Ariane 6

Category: 2020-2030,Actualités,Amérique du Nord,Europe de l'Est,Europe de l'Ouest,Global,Union Européenne

31 octobre 2025



Le 4 novembre 2025, Arianespace placera en orbite avec Ariane 6 le satellite Sentinel-1D du programme Copernicus de la Commission européenne, dans le cadre d'un contrat signé avec l'Agence spatiale européenne (ESA). Le satellite Sentinel-1D est équipé d'un instrument radar avancé qui fournira, de jour comme de nuit et par tous les temps, des images de la surface de la Terre.

Le 4 novembre 2025 à 18h03 heure locale (21h03 UTC, 22h03 CET), Arianespace doit lancer le satellite *Sentinel-1D* avec Ariane 6 depuis le port spatial européen de Kourou, en Guyane française.

Désignée VA265, cette mission représente le troisième vol commercial du nouveau lanceur lourd européen *Ariane 6*, qui placera son passager en orbite héliosynchrone (SSO) à 693 km d'altitude. La séparation du satellite interviendra environ 34 minutes après le décollage.

Le satellite *Sentinel-1D* fait partie de *Copernicus*, la composante d'observation de la Terre du Programme spatial de l'Union européenne. *Copernicus* est géré et financé par l'Union européenne avec une contribution partielle de l'ESA. Ce système, le plus performant au monde, fournit des données et services d'observation de la Terre de façon permanente, indépendante et fiable au profit des pouvoirs publics, des entreprises et des citoyens du monde entier. *Sentinel-1D* emporte une technologie radar avancée pour fournir des images de la surface de la Terre de jour comme de nuit et par tous les temps, livrant ainsi des données essentielles pour suivre l'évolution de la glace de mer, des icebergs et des glaciers, détecter les affaissements de terrain et les déversements d'hydrocarbure, et bien d'autres applications.

Thales Alenia Space, société conjointe entre Thales (67 %) et Leonardo (33 %), est le maître

d'œuvre de *Sentinel-1D*, qui est arrivé en Guyane le 11 septembre 2025.

La mission VA265 souligne une fois de plus l'engagement d'Arianespace de mettre l'espace au service d'une vie meilleure sur Terre et de garantir à l'Europe un accès indépendant à l'espace.

Le vol VA265 en bref :

- **356^e** lancement opéré par Arianespace
- **4^e** lancement et **3^e** vol commercial d'*Ariane 6*
- **10 %** des satellites lancés par Arianespace sont dédiés à l'observation de la Terre
- **7^e** satellite *Sentinel* lancé par Arianespace
- **53^e** mission assurée par Arianespace pour le compte de l'ESA
- **109^e** satellite fabriqué par Thales Alenia Space à être lancé par Arianespace

Camille SOHIER

Publié sur le [site d'Arianespace](#)

06 octobre 2025

Source photo : Ariane Group

Une “rue des fusillés” d'Armentières en mémoire du sacrifice des premiers résistants

Category: 1940-1942,1940-1944 : Résistances en France,2ème Guerre Mondiale (1939-1945)
31 octobre 2025



Une voie d'Armentières porte le nom de « Rue des fusillés ». Peu de passants savent ce que recouvre cet hommage collectif, pour tant, si l'on contait l'histoire des cinq garçons d'Armentières aux enfants des écoles, ils la chanteraient sur l'air de La Marseillaise.

Ils faisaient partie d'un groupe de sept très jeunes gens du Nord, des ch'tis, qui se sont levés dans un même élan, dès novembre 1940, pour défendre leur pays contre l'occupant, sept résistants de la première heure.

Cinq jeunes résistants d'Armentières — Roger Barbry, Ernest Lombart, Paul Desreumaux, Henri Leclercq et Germain Lepoivre — ont été exécutés **le 17 septembre 1941** au fort de Seclin (Nord) par les autorités allemandes d'occupation.

Roger Barbry, le plus jeune, employé de commerce, avait 17 ans ; Ernest Lombart, qui appartenait à la Jeunesse ouvrière chrétienne, et Paul Desreumaux, mécanicien outilleur, 19 ans ; Henri Leclercq, employé du bureau de placement d'Armentières, et Germain Lepoivre, employé de banque, 20 ans.

[...]

L'article de Marie GATARD est à lire dans son intégralité [en cliquant ICI](#)

Cet article a été publié dans la revue *Services Spéciaux* (N°272) parue en septembre 2025 et en vente dans la boutique de notre site. Pour accéder à la boutique, [cliquez ICI](#)

[Un nouveau missile balistique nucléaire pour les SNLE français](#)

Category: 2020-2030,2030-2040,Actualités,Armement
31 octobre 2025



Photo : DGA.

La troisième version du missile mer-sol balistique stratégique M51 (M51.3) est entrée

en service opérationnel, marquant une étape majeure dans la modernisation de la composante océanique de la dissuasion nucléaire française. Équipé de nouvelles têtes nucléaires océaniques (TNO-2) et plus performant en termes de portée, de précision et de capacité de pénétration, le M51.3 pérennise la crédibilité de la composante océanique face à l'évolution des défenses antimissiles adverses.

Le vendredi 24 octobre, Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants, a signé la mise en service opérationnel de la troisième version du missile mer-sol balistique stratégique *M51*, le *M51.3*. Il sera déployé à bord des quatre SNLE de type *Le Triomphant* de la Marine nationale.

Fruit d'un travail mené par la Direction générale de l'armement (DGA) avec l'état-major des armées, la Marine nationale, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et ArianeGroup, le *M51.3* illustre l'excellence de la haute technologie développée par les acteurs étatiques et industriels français dans le domaine du nucléaire de défense.

Développé par ArianeGroup (maître d'œuvre) sous la maîtrise d'ouvrage de la DGA, le *M51.3* est plus performant en termes de portée, de précision et de capacité de pénétration et pérennise la crédibilité de la composante océanique face à l'évolution des défenses antimissiles adverses. Il emporte la nouvelle tête nucléaire océanique (*TNO-2*), conçue et garantie grâce au programme Simulation de la Direction des applications militaires du CEA.

Cette mise en service opérationnel marque l'aboutissement des programmes *M51.3* et *TNO-2*, respectivement conduits et lancés par la DGA en 2014 et par le CEA en 2013. La conduite de ces programmes, ancrés dans le temps long des lois de programmation militaire, garantit la permanence de nos capacités pour cette mission stratégique.

Le missile *M51* :

Le missile mer-sol balistique stratégique *M51* est un missile à têtes nucléaires multiples et à portée intercontinentale.

En service au sein de la force océanique stratégique (FOST) depuis 2010, il se décline désormais en trois versions : *M51.1*, *M51.2* et *M51.3*.

Conformément aux lois de programmation militaire, les différentes versions du *M51* sont développées par étapes successives (incréments) afin d'intégrer les dernières innovations technologiques et de répondre à l'évolution des besoins opérationnels. Cette évolution incrémentale assure également le maintien des compétences industrielles de conception et de production du missile.

Afin de continuer à préparer le futur de la composante océanique, la DGA a notifié à ArianeGroup en août 2025 le marché de développement et de production d'une quatrième version *M51.4*.

Communiqué d'ArianeGroup du 28/10/25

- **Le 24 octobre 2025, Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants, a signé la mise en service opérationnel de la troisième version (M51.3) du missile mer-sol balistique stratégique M51.**
- **Cette mise en service opérationnel est le résultat de dix années de développement mené par les équipes d'ArianeGroup.**
- **ArianeGroup est maître d'œuvre industriel du missile stratégique M51 de la force de dissuasion océanique française, pour le compte de la DGA.**

Le 24 octobre 2025, la ministre des Armées et des Anciens combattants, Catherine Vautrin annonce le début de la mise en service opérationnel de la troisième version (M51.3) du missile mer-sol balistique stratégique M51 développé et déployé par ArianeGroup.

« Cette mise en service opérationnel est le résultat de dix années de développement mené dans le respect du calendrier, des coûts établis et de la qualité exigée. Elle intervient quelques semaines après la notification de développement du M51.4 et illustre par son exemplarité toute l'étendue du savoir-faire industriel d'ArianeGroup et de ses partenaires industriels en matière de systèmes balistiques et spatiaux. » précise Vincent Pery, Directeur des programmes Défense chez ArianeGroup. *« Je tiens à remercier la DGA et les autorités françaises pour leur confiance en l'expertise et la maîtrise d'œuvre d'ArianeGroup. Dans un contexte géopolitique en pleine évolution, le déploiement du M51.3 contribue à garantir la crédibilité de la dissuasion océanique française pour la décennie à venir. »*

Mis en service en 2010, le M51 constitue la cinquième génération de missiles balistiques français. Les versions M51.1 et M51.2 sont actuellement en service et la version M51.3 leur succèdera progressivement avec sa mise en service opérationnel. Cette troisième version a effectué avec succès son tir de qualification en novembre 2023, depuis la Base de Lancement Balistique (BLB) du site Landes de DGA Essais de missiles à Biscarrosse.

Les deux années suivantes ont été consacrées à la justification de la maîtrise de l'ensemble des performances du missile et à la démonstration de ses exigences de sûreté nucléaire dans son futur environnement opérationnel à l'Île Longue et à bord des SNLE. Ce processus, prérequis indispensable à la mise en service, s'est achevé en septembre 2025.

Le missile M51 fait l'objet de développements incrémentaux qui lui permettent de répondre à l'évolution du contexte géostratégique et du besoin de la France. Ceci nécessite pour ArianeGroup, seule entreprise européenne capable de concevoir et produire un missile stratégique, de rester en permanence à la pointe de la technologie et de maintenir ses performances au plus haut niveau.

ArianeGroup est maître d'œuvre industriel du missile stratégique M51 de la force de dissuasion océanique française, pour le compte de la DGA. A ce titre, ArianeGroup intervient sur la totalité du cycle de vie du programme : études amont, production, service et maintien en condition opérationnelle, jusqu'au démantèlement des systèmes en fin de vie opérationnelle.

Stratégie : L'art de la guerre Etats-Unis - Chine

Category: 2020-2030,2030-2040,Actualités,Amérique du Nord,Armement,Asie Centrale
31 octobre 2025



Vous avez sans doute vu les cours de l'or qui poursuivent leur hausse à plus de 4 200 dollars l'once tandis que l'argent métal, lui aussi monte à n'en plus finir à plus de 53 dollars l'once. Ces deux métaux cherchent à nous dire des choses sur ce qui vient, et ce qui vient sera dévastateur pour les grands équilibres géopolitiques et donc pour les grands équilibres économiques, l'organisation de l'économie mondiale n'étant que l'intendance de la géopolitique.

Vous avez sans doute compris aussi que nous étions pris dans un combat de Titans pour la domination du monde entre trois blocs qui ne sont finalement pas si nouveau que cela. La Russie et la Chine (avec quelques alliés de ces deux pays) forment le premier bloc. Le second bloc est celui des Etats-Unis et de ses alliés que l'on appellera le bloc atlantiste. Enfin le troisième bloc est celui des pays non-alignés. Pour la petite histoire et la grande, à Bandoeng (conférence qui portera le nom de cette ville dans les manuel d'histoire) en 1955, l'Égyptien Nasser et l'Indien Nehru revendiquent leur « non-alignement », à égale distance des deux superpuissances, les États-Unis et l'URSS...

Nous en sommes à nouveau là et une nouvelle guerre froide économique, numérique et technologique menace le monde.

Dans cette guerre hybride que se mènent les deux grands blocs Chine/Russie et Otan de l'autre, il y a une opposition intellectuelle qui sépare les deux camps et sur laquelle je

souhaitais partager avec vous quelques considérations et réflexions pour enrichir les analyses de tous.

« L'art de la guerre » et « l'art du deal » sont deux approches stratégiques qui, à première vue, semblent totalement opposées dans leurs objectifs et leurs méthodes. Cependant, en les examinant de près, on découvre des analogies fascinantes qui permettent de mieux comprendre la manière dont la Chine, sous la direction de Xi Jinping, et Donald Trump, à travers ses écrits et sa pratique des relations et des négociations, abordent la politique, la domination et la gestion du temps long. Vous savez que cela fait des années maintenant que je vous conseille de lire Donald Trump dans le texte de même qu'il faut absolument lire l'ouvrage de JD Vance pour comprendre l'actuel Vice-président des USA qui est à mon avis le prochain président des États-Unis et certainement plus rapidement que l'on ne le pense.

D'un côté, l'art de la guerre : une approche indirecte et stratégique

En général il faut du temps et de la maturité pour comprendre « l'Art de la guerre » de Sun Tzu, écrit il y a environ 2 500 ans, qui est une œuvre majeure de la stratégie militaire chinoise et de ses extensions politiques. Il y a bien longtemps que la Chine a utilisé cet ouvrage pour élaborer une vision du pouvoir qui repose sur des principes subtils et indirects. La guerre, pour Sun Tzu, n'est pas une simple confrontation brute de forces, mais une série de manœuvres intellectuelles et psychologiques qui visent à déstabiliser l'adversaire avant même le début des hostilités. En réalité pour Sun Tzu le raffinement suprême est de réussir à vaincre l'adversaire sans même à avoir à tirer un coup de canon... ou de décocher une flèche puisqu'à l'époque il n'y avait pas encore de canon ou de missiles guidés laser !

Xi Jinping, en tant que leader de la Chine contemporaine dépositaire de l'héritage de ses prédécesseurs, incarne cette philosophie dans sa gestion de la politique internationale et de la puissance chinoise. La stratégie chinoise, sous son impulsion, se base sur une planification à long terme, un pragmatisme stratégique et une capacité à investir dans des « armes » douces comme l'économie (en devenant l'usine du monde et en créant des dépendances devenant des armes redoutables), la diplomatie et les alliances. Le temps joue un rôle clé dans la politique chinoise. Contrairement à l'agitation, à la rapidité des marchés boursiers occidentaux court termiste sans oublier les processus politiques occidentaux souvent chaotiques, la Chine avance sur un rythme qui parfois peu sembler bien plus lent, mais extrêmement calculé, visant à dominer progressivement la scène internationale sans confrontation directe.

L'une des caractéristiques essentielles de l'approche chinoise est la patience. Tout comme dans l'Art de la guerre, où Sun Tzu préconise d'attendre le moment favorable pour attaquer, Xi Jinping, dans sa gestion des relations internationales, privilégie des étapes successives, parfois invisibles, pour atteindre ses objectifs. Cela se traduit, par exemple, par l'approfondissement des investissements dans des régions stratégiques à travers des initiatives comme la Nouvelle Route de la Soie. La Chine mène ainsi une guerre « sans arme » à l'échelle mondiale, préférant la stratégie du « soft power » pour étendre son influence sans provoquer une confrontation ouverte.

Aujourd'hui, pour Xi Jinping le moment de la confrontation est arrivé. La Chine construit un porte-avion par an. La Chine peut construire 20 millions de drones militaires par an. La Chine contrôle 95 % des terres rares du monde et vient de bloquer potentiellement avec sa nouvelle

législation tout le complexe militaro-industriel occidental.

De l'autre, l'art du deal : une approche directe et audacieuse

L'ouvrage *L'Art du Deal* de Donald Trump, publié en 1987, a révélé sa manière de négocier dans le monde des affaires et si en France on aime à le faire passer au mieux pour un benêt simplet, au pire pour un imbécile fasciste d'extrême droite, en réalité très peu ont pris le temps de lire les différents ouvrages de Donald Trump et de comprendre sa personnalité et ses modes de fonctionnement assez peu conventionnels il est vrai. Trump y prône une approche bien plus directe, agressive et opportuniste que celle de Sun Tzu. Là où la stratégie chinoise consiste souvent à travailler dans l'ombre, Trump met en avant des tactiques de négociation très visibles, parfois brutales, qui visent à maximiser l'intérêt personnel à court terme, parfois au détriment des autres parties.

Dans l'ouvrage, Trump expose une vision du pouvoir et des relations humaines fondée sur l'affirmation de soi, le contrôle de la narration et la capacité à imposer des décisions sans concessions. Il n'hésite pas à utiliser la menace, l'intimidation et la manipulation, des techniques qu'il qualifie d'éléments essentiels pour parvenir à ses fins. Trump fait souvent appel à l'idée de « prendre le contrôle », et son approche du deal est marquée par la volonté de tout négocier au maximum, sans respecter forcément les règles de courtoisie ou les principes traditionnels de diplomatie.

C'est exactement ce qu'il vient de rappeler avec cette affaire de narco-trafiquants venant du Venezuela et dont il fait tout simplement bombarder les bateaux.

Cela peut sembler « bas du front » mais c'est simple, direct et efficace. Cela constitue évidemment une rupture majeure avec l'attitude policée en vigueur. Une attitude policée qui peu d'ailleurs définir la géopolitique chinoise en apparence.

L'un des aspects les plus frappants de cette manière de faire est donc le recours à l'élément de surprise et à la force, souvent au détriment de relations plus longues et construites dans la confiance. Trump, en tant que négociateur, privilégie une méthode de confrontation directe où l'objectif est d'obtenir des résultats tangibles immédiatement. Cette vision est particulièrement manifeste dans sa gestion des négociations commerciales, par exemple avec la Chine, ou lors de ses entretiens avec des leaders étrangers. Le tout est de maximiser l'intérêt économique immédiat, quitte à rompre des conventions ou à faire preuve d'un cynisme calculé. Enfin c'est ce que semble être perceptible dans une première grille de lecture pourtant nettement plus nuancée que cela !

Deux conceptions du temps long

L'une des différences fondamentales entre « l'art de la guerre » et « l'art du deal » réside dans leur rapport au temps.

Pour Sun Tzu, le temps est essentiel, mais il est vu à travers le prisme de la patience. Une victoire rapide n'est pas forcément synonyme de réussite : il s'agit de connaître le bon moment pour agir, de planifier avec une vision à long terme et de préparer l'adversaire à une défaite qui semblera presque inéluctable. Dans ce cadre, la durée de la confrontation est relative et peut être étendue pour épuiser l'ennemi ou le désorienter. Le temps est une ressource

précieuse, car l'objectif final vise à atteindre un résultat sans confrontation ouverte.

Xi Jinping, dans cette logique, applique la même philosophie à la politique. Il cherche à projeter la Chine comme une puissance mondiale de manière progressive et systématique, en utilisant tous les leviers économiques, diplomatiques et militaires qui s'inscrivent dans des stratégies de « long terme » et non dans la précipitation. La montée en puissance chinoise, avec ses ambitions technologiques et sa présence accrue sur la scène internationale, est une démonstration manifeste de ce long travail de domination mondiale.

À l'opposé, Trump opère sur une temporalité qui semble beaucoup plus courte et plus agressive. Cette approche est assez logique. Xi Jinping est au pouvoir pour plusieurs décennies et n'a pas à se soucier de sa réélection au bout de 4 ans ce qui est le cas du président américain qui est au mieux là pour 4 ans ! Pour Trump il n'y aura pas de second mandat il est donc là au maximum pour 4 années. En réalité il ne lui en reste déjà plus que trois. Son approche du temps se caractérise donc par une forme d'impatience évidente à obtenir des résultats immédiats. Chaque deal ou négociation est un affrontement qui doit conduire à un bénéfice tangible sur le court terme. Pour autant Trump ne souffre pas d'une absence totale de vision à long terme.

Bien au contraire.

Tout ce que vous voyez Trump faire et mettre en place l'est pour le long terme et pour donner des chances à l'Amérique d'affronter la Chine dans leur guerre pour le leadership mondial. Son alliance incomprise avec toutes les géants des la Silicon Valley va d'ailleurs dans ce sens. La fin du wokisme, le réarmement psychologique des Américains, l'idée de Make America Healthy Again et de rendre la santé physique à la population américaine devenue obèse, tout concourt à une stratégie de long terme.

Le mode de pensée rapide, réactif, opportuniste et souvent basé sur des calculs immédiats que l'on prête à Trump comme étant les seuls éléments définissant sa politique est une erreur d'analyse majeure.

La stratégie de l'Art du deal à la Trump doit se comprendre comme agissant sur plusieurs niveaux de temps. Il y a les effets immédiats et visibles, puis le moyen et le long terme. Trump maîtrise parfaitement les différents horizons de temporalité stratégique. Mais Trump, s'adresse à l'Américain moyen. Il parle simple. Il parle clair, il parle fort, il parle sans ambiguïté et sans langage d'énarque... mais ne vous y trompez pas, quand il parle ainsi ce n'est pas parce qu'il ne sait pas penser autrement et c'est valable aussi pour JD Vance qui pour un universitaire sait également parler simple et clair.

Différentes conceptions de la domination

Allons un peu plus loin.

Là où l'Art de la guerre de Sun Tzu voit la domination comme une conquête indirecte, réfléchie et mesurée, l'art du deal de Trump conçoit la domination comme une confrontation directe et une affirmation de sa propre volonté.

Xi Jinping, à travers la stratégie chinoise contemporaine, semble moins soucieux de

l'affrontement direct que de l'emprise silencieuse sur l'échiquier mondial.

La Chine cherche à devenir une superpuissance non pas en renversant l'ordre mondial actuel, mais en l'adaptant à ses propres intérêts à travers des stratégies subtiles, comme les investissements à l'étranger, l'exploitation des failles économiques et la gestion de crises mondiales. Cette approche est beaucoup plus lente mais ne cesse de gagner en influence en créant spécifiquement des dépendances, car toute la stratégie de domination chinoise peut se résumer à un résultat et un objectif majeur: **créer des dépendances pour créer la soumission et l'obéissance.**

Trump, lui, envisage la domination comme un processus fait d'actions plus ponctuelles et plus brutales, il cherche à dicter les termes de chaque contrat, à marquer son territoire, et à imposer ses conditions. Que ce soit avec la Chine, l'Union Européenne ou d'autres acteurs mondiaux, sa stratégie de négociation repose sur la mise en avant d'un rapport de force où il occupe toujours la position de négociateur dominant.

Deux visions du monde, un combat de titans !

Les stratégies de Xi Jinping et de Donald Trump illustrent deux visions profondément différentes de la politique, de la domination et du temps. Alors que Xi Jinping incarne la patience, l'indirect, la stratégie long terme inspirée de Sun Tzu, Trump peut sembler représenter l'opportunisme, l'affrontement direct, et une vision de la négociation qui se base sur l'instantanéité et la maximisation des gains immédiats. Ces deux approches mettent en lumière des conceptions du pouvoir profondément différentes, et l'on peut se demander laquelle d'entre elles se révélera la plus efficace dans le monde de demain.

La réponse est loin d'être évidente. Intuitivement on pourrait penser que la Chine avec son temps long est avantagée, mais il ne faut pas imaginer que les États-Unis en raisonnent pas non plus à 30 ou 50 ans. Il ne faut pas imaginer que l'action de Trump se résume uniquement à ses saillies télévisées et scénarisées pour plaire à son électorat. Il ne faut pas non plus imaginer que seule la dimension temps rentre en compte. Il y a la capacité d'innovation, d'attraction des talents, l'idée de liberté et de promesses d'enrichissement, la croissance économique, les marchés financiers et encore de nombreux autres facteurs qui permettent d'articuler une stratégie cohérente, et ce qui est certain c'est que la Chine comme les États-Unis sont en train de déployer des stratégies complexes et d'une très grande cohérence pour s'affronter.

Un combat de titans dont nous ne serons non les héros mais les victimes, si nous aussi, les Français, en dehors même de l'Europe ne pensons pas non plus **notre puissance et notre indépendance en remettant au cœur de notre stratégie la souveraineté du pays.**

Il est déjà trop tard, mais **tout n'est pas perdu.**

Préparez-vous !

Charles SANNAT

Site : Insolentiae.com

17 octobre 2025

La France dégage un milliard d'euros pour le futur missile balistique MBT

Category: 2020-2030,Actualités,Armement
31 octobre 2025



Dévoilé par *Challenges* fin 2024, le projet de missile balistique terrestre (MBT) français, poussé par ArianeGroup, franchit un jalon majeur. Le projet de loi de finances 2026 prévoit un investissement d'un milliard d'euros dans le programme. Reste à bétonner le calendrier de développement.

L'information, perdue au fin fond d'une annexe de 500 pages du projet de loi de finances 2026, n'a, à première vue, rien de spectaculaire. Elle marque pourtant une accélération importante du programme de missile balistique terrestre (MBT). Dévoilé par *Challenges* en novembre 2024, ce projet, poussé depuis 18 mois par ArianeGroup, vise à développer un missile de plus de 2 000 km de portée qui compléterait les capacités de frappe dans la profondeur française (missiles *Scalp* embarqués sur chasseurs, missiles *MdCN* sur fré gates et sous-marins). Selon le document budgétaire, le ministère des Armées a décidé de flécher de l'ordre d'un milliard d'euros vers le projet, dont 15,6 millions seront dépensés dès 2026 pour entamer une étude de levée de risques.

De quoi parle-t-on exactement ? Les missiles balistiques sont des armements propulsés par un moteur-fusée dans une première phase de vol, qui sortent de l'atmosphère, et retombent à très

haute vitesse par la seule force de la gravité terrestre. Cette vitesse fait de ces missiles des armements redoutables : leur vitesse peut dépasser Mach 20 (25 000 km/h) sur certaines phases de vol des missiles intercontinentaux, ce qui les rend extrêmement difficiles à intercepter. Les modèles les plus avancés disposent en plus de capacités de manœuvres finales, qui les rendent encore plus difficiles à détruire.

Retour en grâce du missile balistique

Si la technologie date des années 1940, les missiles balistiques connaissent un impressionnant retour en grâce depuis quelques années. Les Etats-Unis fabriquent un nouveau missile dit *PrSM (Precision Strike Missile)*, successeur du célèbre *ATACMS* très utilisé en Ukraine. La Chine développe au moins 8 types de missiles balistiques.

L'Iran en utilise régulièrement contre Israël. Plusieurs dizaines d'engins avaient franchi, en octobre 2024, le bouclier antimissile de Tsahal, touchant deux bases militaires (Nevatim et Tel Nof), comme l'a révélé le *Washington Post*. Israël utilise également régulièrement des missiles balistiques embarqués sur avion, dits aérobalistiques, comme le *Blue Sparrow* (1 000 km de portée) et le *Silver Sparrow* (2 000 km). Ces missiles auraient notamment permis de frapper l'Iran fin 2024, et les responsables du Hamas au Qatar en septembre dernier.

La Russie multiplie également, depuis le début de l'invasion de l'Ukraine, les tirs de missiles balistiques, notamment son nouveau missile *Orechnik*. La Corée du Nord produit également ce genre d'armement de longue date, qui n'est plus l'apanage des seuls Etats. Les Houthis, au Yémen, ont effectué plusieurs frappes ces trois dernières années avec des missiles balistiques.

Une « capacité nécessaire », selon le patron de l'armée de Terre

Face à cette véritable prolifération, la France et l'Europe apparaissent assez désarmés. La France développe bien un missile balistique, le missile nucléaire *M51* embarqué sur les sous-marins lanceurs d'engins (SNLE) de la Marine nationale. Mais cet armement n'a pas vocation à être une « arme d'emploi » utilisée lors de conflits conventionnels.

C'est là que le projet MBT intervient. L'idée d'ArianeGroup est de doter la France - et les alliés européens intéressés - d'un missile de 2,000 km de portée, au coût compétitif, qui permettrait de mener des frappes dans la profondeur depuis un camion. Ce projet a été accueilli favorablement par le rapport des députés Jean-Louis Thiériot et Matthieu Bloch, consacré à l'artillerie et publié en avril. « *Si une seule technologie devait être retenue en raison du contexte budgétaire contraint, ils estiment l'opportunité de développer la technologie balistique terrestre supérieure à celle de développer la technologie [de missiles] de croisière terrestre* », écrivaient les deux députés.

L'armée de Terre ne cache pas non plus son intérêt. « *C'est clairement une capacité qui est nécessaire* », assurait le chef d'état-major de l'armée de terre, le général Pierre Schill, en novembre 2024. *Dès lors qu'on a les ressources, avoir une redondance en ayant, en complément des capacités de frappes aériennes, des capacités de frappe dans la profondeur à partir du sol (missiles balistiques, de croisière, munitions téléopérées), c'est important, et c'est probablement un effort à faire.* »

Le milliard fléché vers le MBT dans le projet de budget 2026 est un premier signe positif.

Celui-ci reste cependant à confirmer. Si l'investissement peut paraître important, il est pour l'instant largement prévu après 2028. L'échéancier publié dans l'annexe au PLF évoque 15,6 millions d'euros décaissés en 2026, 20 millions en 2027, et 44 en 2028. L'essentiel de l'effort est reporté aux années suivantes, avec 820 millions d'euros investis après 2028.

Les aviateurs aussi intéressés

L'armée de terre n'est pas la seule à regarder attentivement le projet. Dans une audition à l'Assemblée nationale organisée le 9 juillet dernier, le chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace, le général Jérôme Bellanger, estimait que l'emploi de missiles aéro-balistiques embarqués sur Rafale pourrait démultiplier l'efficacité de l'avion français, en permettant des frappes « dans la profondeur à des distances de 1 000 à 2 000 kilomètres ».

Vincent LAMIGEON

[*Challenges*](#)

21 octobre 2025

Source photo : US Army

Équipement : Auguste Techer, le troisième patrouilleur outre-mer de la Marine nationale admis au service

Category: 2020-2030,Actualités,Armement,Outre-Mer

31 octobre 2025



L'Auguste Techer, troisième patrouilleur outre-mer (POM) de la Marine nationale, a été admis au service. Conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025, la livraison du troisième des six POM de la classe Félix Éboué permet de renforcer les capacités de la Marine nationale sur les immenses espaces maritimes ultra-marins.

Le 17 octobre, l'amiral Nicolas Vaujour, chef d'état-major de la Marine, a admis au service actif le POM *Auguste Techer*. Cet événement intervient après un premier déploiement de prise en main par l'équipage. Ce dernier a également permis de réaliser une grande partie des Vérifications des caractéristiques militaires (VCM) phase 1 avant sa livraison par la Direction générale de l'armement (DGA) le 25 août dernier à La Réunion (974).

Après son armement à Boulogne-sur-Mer (62) et plusieurs mois d'essais en mer au large de la Bretagne, le POM *Auguste Techer* a quitté la métropole début juillet pour rallier son port base. Son long transit a permis d'éprouver sa tenue à la mer dans des conditions météorologiques rudes.

Dans le cadre du renouvellement capacitaire des forces françaises ultramarines, l'*Auguste Techer* vient renforcer les capacités navales des Forces armées dans la zone sud de l'océan Indien. Il aura pour missions principales la surveillance des espaces maritimes français, la lutte contre les trafics illicites, la protection de la pêche ainsi que l'appui aux opérations de secours en mer et aux interventions humanitaires.

Bâtiment innovant à plus d'un titre, le POM *Auguste Techer* est un patrouilleur à la fois moderne, robuste et endurant, capable de conduire ses missions loin et longtemps. Il est doté de capacités de surveillance augmentées grâce à la mise en œuvre du Système de mini drone aérien embarqué de la Marine (SMDM). Son rayon d'action est deux fois supérieur à celui des patrouilleurs de précédente génération.

Patrouilleurs outre-mer : caractéristiques

Dans un contexte de menace croissante sur nos zones maritimes, la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 prévoit la livraison à la Marine de six patrouilleurs outre-mer (POM) d'ici 2025. L'élongation des zones économiques exclusives (ZEE) nécessite des patrouilleurs robustes et endurants pour assurer des missions longues et éloignées. La Marine a donc apporté une attention particulière à la conception des POM afin d'apporter aux équipages un équipement moderne.

Missions

Respecter la souveraineté française et protéger protection les intérêts nationaux dans les ZEE et leurs abords - Lutter contre les activités illicites incluant le narcotrafic et la lutte contre l'immigration illégale - Participer au sauvetage des personnes en mer - Intervenir contre les pollutions maritimes et participer à la préservation de l'environnement - Assister les navires en difficulté - Faire respecter la police de la navigation, police des pêches et la préservation de la ressource halieutique.

Équipement - Armement

- 2 mitrailleuses de 7,62 mm
- 2 mitrailleuses de 12,7 mm
- 1 canon télé-opéré de 20 mm
- 2 embarcations rapides de 8 m sur rampe et bossoir
- 1 embarcation de servitude
- Radar de veille air/surface
 - Système de situation tactique
 - Capacité de communication par satellite
 - Système d'identification optronique jour/nuit
- Installations aviation pour un drone à décollage vertical jusqu'à 200 kg

Caractéristiques

- 12 mètres de largeur
- 80 mètres de longueur
- 3,5 mètres de tirant d'eau
- 30 jours d'autonomie
- rayon d'action : 5 500 nautiques à 12 noeuds
- propulsion hybride : diesel/électrique (24 noeuds vitesse max)
- 30 marins membres d'équipage
- 23 hébergements supplémentaires

Source photo : Ministère des Armées

Mutation : Une France à majorité africaine et musulmane d'ici à 2100 ?

Category: 2020-2030,Actualités,Afrique,Europe de l'Ouest
31 octobre 2025



Dans un entretien au Figaro Magazine, l'ancien directeur de la DGSE Pierre Brochand dresse un diagnostic glaçant : la France, minée par l'immigration de masse et la désintégration culturelle, glisserait lentement vers une "confrontation interne" qui pourrait précipiter sa régression.

Vingt ans après les émeutes de Clichy-sous-Bois, Pierre Brochand, ancien patron des services secrets français (2002-2008), livre au *Figaro Magazine* une analyse d'une rare lucidité sur l'état du pays. Loin des euphémismes politiques, il évoque sans détour la désagrégation de la cohésion nationale, l'épuisement du modèle d'intégration et le danger croissant d'un éclatement social et identitaire. « *Si nous restons bras croisés, nous irons vers le pire* », prévient-il. « *Ce pire sera la régression de notre pays en tous domaines, à commencer par la sécurité et le bonheur de vivre.* »

De Clichy-sous-Bois à la France de 2025 : vingt ans d'aveuglement

Pour Pierre Brochand, les émeutes de 2005 n'étaient pas un accident, mais le symptôme d'un basculement profond. Depuis quarante ans, dit-il, la France a laissé s'installer sur son sol des populations venues de cultures incompatibles avec la sienne, tout en refusant de voir les conséquences de cette immigration massive. « *Nos immigrés sont entrés avec de lourds bagages culturels, religieux, historiques, qu'ils n'ont pas abandonnés à la frontière* », rappelle-t-il.

Le résultat : des enclaves ethno-culturelles, où s'enracinent islamisation, endogamie, délinquance et refus d'assimilation.

Brochand estime qu'environ 25 à 30 % des résidents français sont désormais issus de l'immigration récente, mais que seule une minorité de 5 à 10 % est véritablement assimilée. La majorité flotte, selon lui, « de la non-adhésion à la haine sur fond d'assistanat ». Une analyse brutale, mais conforme à ce que beaucoup d'élus locaux constatent sur le terrain : la fracture ethno-culturelle supplante peu à peu la fracture sociale.

La "guerre civile" ? Non, une "confrontation interne"

Contrairement à certains observateurs alarmistes, Brochand ne croit pas à une guerre civile au sens classique du terme — un affrontement organisé entre deux camps armés. Mais il décrit avec précision un processus de délitement, fait d'émeutes sporadiques, d'agressions, de pillages et d'une défiance croissante envers l'État. Un scénario où le pays s'enfoncé dans des sables mouvants, sans explosion brutale mais avec une lente asphyxie. L'ancien diplomate préfère parler de "confrontation interne", un affrontement hybride où les lignes de fracture sont autant ethniques que culturelles.

Il évoque un "magma souterrain" de frustrations et de haines, dont les éruptions périodiques — émeutes de 2005, 2023 ou 2024 — ne seraient que les premiers signes visibles.

Un État impuissant face à la tiers-mondisation

Sous la forme de l'État de droit, l'État régalien "*n'est plus que l'ombre de lui-même*", estime Brochand. Les forces de l'ordre, saturées et bridées par des contraintes juridiques, ne disposent plus des moyens d'assurer la paix civile. L'ancien patron de la DGSE dénonce un "*renversement de paradigme*" survenu dans les années 1970, lorsque la souveraineté des peuples a été remplacée par celle des individus : le droit de migrer a supplanté le droit des nations à se protéger.

Cette révolution silencieuse aurait ouvert la voie à une immigration devenue incontrôlable, mais aussi à l'impuissance volontaire des gouvernants, paralysés par la peur d'être accusés de racisme.

Le résultat : une France à deux vitesses. Les élites urbaines, abritées dans leurs "zones vertes", continuent de prêcher le vivre-ensemble, tandis que la France périphérique subit le choc multiculturel sans avoir le droit d'en parler.

Démographie, insécurité, impunité : la bombe à retardement

Brochand identifie la démographie comme l'accélérateur décisif du déclin.

Selon lui, la France se dirige, avant la fin du siècle, vers une majorité africaine et musulmane — un basculement qu'il juge "*impossible à vivre paisiblement*".

Ce changement d'échelle démographique, conjugué à la complaisance politique et judiciaire, alimente un système d'impunité généralisée. Les "*zones de non-droit*", désormais plus de 1 500 selon certaines estimations, deviennent des "territoires perdus" où l'État n'entre plus qu'en convoi.

Brochand y voit les prémices d'une guérilla de basse intensité, semblable à des "insurrections coloniales en mode mineur". Le terrorisme, les pillages et les violences urbaines ne seraient plus que les manifestations visibles d'un même mal profond : la perte de la confiance sociale et du sens du bien commun.

L'ancien directeur de la DGSE n'est pas fataliste. Il estime qu'un sursaut reste possible, mais à condition d'un courage politique inédit.

Il appelle à geler les régularisations, réduire drastiquement les naturalisations, externaliser les demandes d'asile et rétablir une véritable autorité pénale. Des mesures qu'il juge nécessaires pour restaurer l'ordre public et la souveraineté nationale — à rebours d'un État obsédé par les "droits individuels" au détriment du bien commun.

Dans un paysage politique où la lucidité se paie souvent au prix du silence, la voix de Pierre Brochand tranche par sa clarté et son expérience. Ancien diplomate, chef du renseignement extérieur, observateur privilégié des fractures du monde, il ne s'exprime pas pour choquer

mais pour alerter : la France, si elle continue à nier la réalité, risque de basculer dans une "tiers-mondisation" irréversible.

Breizh-info.com

20 octobre 2025

(dépêches libres de copie et de diffusion sous réserve de mention et de lien vers la source d'origine)

Source photo : Pixabay